

Experts et expertises politiques à l'époque moderne en Europe (II)

Enjeux heuristiques d'un usage historique

colloque organisé par

Marion Brétéché et Héloïse Hermant

21-22 juin 2018

Alors que la figure de celui que l'on désigne comme « expert » a totalement envahi le discours médiatique au point de constituer dans le paysage contemporain une incarnation d'autorité incontournable, voire incantatoire, nous souhaitons interroger la présence à l'époque moderne de pratiques et de comportements qui pourraient relever de ce que l'on appelle désormais « l'expertise ». La défiance à l'égard des technosciences et les discussions questionnant la légitimité de l'expert, l'usage incontrôlé et hâtif de ces notions dans les médias et leur diffusion corrélative dans la recherche, en particulier dans les sciences sociales, invitent à interroger leurs significations et leurs pertinences grâce à une démarche historique. Celle-ci accordera une attention particulière aux actions entreprises, aux processus qui les légitiment et à leurs conséquences socio-politiques.

S'il n'est plus besoin de démontrer l'ancienneté de pratiques de conseil mises en œuvre en vertu d'une aptitude désignée comme remarquable, il demeure qu'une histoire socio-politique de ces procédures reste à écrire pour le champ du politique à l'époque moderne. Nous souhaitons mener une étude consacrée simultanément à ceux que l'on peut qualifier d'« experts » et à leurs activités – celles-ci étant envisagées dans leur globalité, sans se limiter aux actions explicitement signalées comme « expertises ». L'enquête que nous nous proposons de mener repose sur une réflexion qui articulera statut d'expert et actions d'expertise, de manière à saisir comment l'un et l'autre sont le résultat d'un processus de constructions sociales. Cette démarche permettra d'interroger la nature et l'origine de la légitimité de celui qui apparaît comme un « expert ».

Une première journée d'études exploratoire, tenue en juin 2017 à l'Université d'Orléans, a permis de poser quelques jalons de cette histoire complexe, à la fois politique, sociale et culturelle autour du triptyque d'actions : « légitimer, œuvrer et servir ». Après nous être concentrés sur les actions et les savoirs de figures d'experts dans leur rapport aux pouvoirs ainsi qu'à leurs traductions politiques, nous souhaiterions profiter de la dynamique ainsi créée pour approfondir et affiner notre questionnement en reformulant certains enjeux.

Trois angles d'approche nous semblent (sans exclusive) pouvoir amorcer cette seconde étape de la réflexion et permettre d'interroger les enjeux heuristiques de l'usage de la notion par l'historien moderniste :

« Littérature politique » et expertise

L'appellation de « littérature politique » renvoie à une multitude d'écrits aux statuts en réalité très divers – miroirs aux princes, traités politiques, livres d'emblèmes, pamphlets, etc. – que nous nous proposons de réinterroger au prisme de l'expertise. Quelle est la part de l'expérience et de la pratique du pouvoir de leurs auteurs et en quoi le contenu de ces ouvrages serait-il proprement politique ? Quel degré de généralisation prétendent-ils atteindre et en quoi s'apparentent-ils à une « réduction en art », entendu comme formalisation de compétences individualisées ? Qui en sont les commanditaires, comment leurs auteurs se positionnent-ils par rapport aux *arcana imperii*, et

quelles modalités de révélation du savoir du prince mettent-ils alors en œuvre ? S'il y a bien là des traces d'actions d'expertise, dans quelle mesure étaient-elles vouées à la publication, avec quelles finalités, selon quelles modalités de diffusion et ressorts éditoriaux, et pour quels destinataires ?

Expertise et construction du politique

* dans les pratiques et l'agir politiques : quelles sont les pratiques mises en œuvre, individuellement et collectivement, par les experts pour élaborer leurs avis et les imposer et quelles traces en garde-t-on ? Comment ces pratiques en arrivent-elles à formater un habitus ou des pratiques politiques relatives à l'exercice du pouvoir ?

* dans les structures de pouvoirs : Sédimentation documentaire mais aussi pratique de légitimation par la procédure (N. Luhmann), la formalisation des expertises peut-elle valoir comme « technique de gouvernement » en rendant réalisable mais aussi acceptable une décision. Autrement dit, la finalité de l'expertise réside-t-elle dans la production d'un savoir éclairant une prise de décision dont il resterait détaché ou dans la production des conditions de faisabilité et d'acceptabilité de certaines actions politiques et d'un déploiement institutionnel et territorial ? Dans quelle mesure peut-on voir dans cette capacité de médiation de l'expertise créatrice de consensus entre des intérêts et des finalités diverses, un authentique dispositif de pouvoir ?

* dans le champ politique : l'expertise permet la mobilisation d'objets et de savoirs par le gouvernement et l'administration, qui peuvent garder ou non un rapport d'extériorité tout en s'individualisant et en se formalisant au cours de la période moderne. On peut songer, sans prétention à l'exhaustivité, à la théologie morale, au droit, à l'histoire, à la comptabilité ou encore à des connaissances localisées adossées à des savoirs « techniques » ou pratiques comme la cartographie ou certains savoirs linguistiques. Dès lors, en quoi l'expertise constitue-t-elle un biais pour saisir *in vivo* ce que l'on entend par « politique » à l'époque moderne ?

Pour ces deux aspects, un éclairage européen et la restitution de grandes évolutions décelables au cours de l'ensemble de la période moderne seront particulièrement bienvenus.

Experts politiques et histoire sociale

Nous souhaiterions cerner au plus près ce que peut apporter la notion d'expert à une histoire sociale des pouvoirs et des producteurs d'écrits. En quoi est-ce une notion heuristiquement riche et non pas un simple substitut à la mode aux qualificatifs de « professionnels », d'« habiles », de « savants » ou d'individus dotés d'« expérience » ? L'expert politique n'est pas un serviteur isolé. Il est au contraire nécessairement en interaction avec un ou plusieurs représentants du pouvoir, et peut se placer à l'intersection de plusieurs institutions, voire agir dans le cadre de commissions, son expertise individuelle s'insérant alors dans une expertise collective. C'est donc dans ses relations avec diverses instances, individus, réseaux et milieux qu'il convient d'analyser ses actions, mais aussi sa position politique et sociale. Si bien qu'il convient de se demander quelle légitimité – autorité, dignité – l'expertise confère à son producteur. Devenir expert permet-il de stabiliser une carrière ? Et que sait-on de la rémunération et des avantages honorifiques à tirer des travaux d'expertise ? Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité que les compétences proprement « politiques » des acteurs de gouvernement sont alors floues et que plusieurs groupes (sociaux, professionnels) cherchent à se tailler des chasses gardées au sein des *arcana imperii*, si bien que toute recomposition des savoirs entraîne une recomposition sociale.